



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, tenue le 04 décembre 2023 à 20 h, à l'Hôtel de Ville au 1, rue Saint-Jacques Nord, sont présents : Messieurs les conseillers Denis Viel, Gaëtan Gagné, Rodrigue Boulianne, Jean-Marie Kabera Léo Lepage-St-Amand et Réjean Gagné, formant quorum sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Sont aussi présents messieurs Laval Robichaud directeur général, Daniel Claveau directeur des travaux publics et Guylain Raymond directeur des loisirs.

1- Ouverture

Mme la Mairesse, Odile Roy, déclare que le quorum est atteint et la séance est ouverte.

2- Adoption de l'ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Première période de questions
- 4- Adoption des procès-verbaux du 06 et 27 novembre 2023
- 5- Adoption de la liste des comptes
- 6- Rapports divers
 - 6.1 Services municipaux
 - 6.2 Dossiers des élus
 - 6.3 Dossiers MRC
- 7- Décompte # – projet de réfection de la Rue Saint-Jean-Baptiste
- 8- Décompte #8 - réfection du Rg2 – Phase 2
- 9- Facture Stantec #1855504 / Réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste
- 10- Facture Englobe / Réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste
- 11- Facture - Vidange de fosses septiques 2023
- 12- UMQ - Libération du fonds de garantie – assurance - Bas-Saint-Laurent/Gaspésie
- 13- Fond de visibilité-Vents du Kempt - identification des organismes
- 14- Ressource humaine : embauche
- 15- Calendrier des réunions 2024
- 16- Vents du Kempt
- 17- Dons
- 18- Affaires nouvelles
 - 18.1 Facture électrique – Borne de recharge
 - 18.2 Résolution – regroupement inter municipal – étude de gestion documentaire
 - 18.3 Participation au projet de réfection du bâtiment des 50 ans et plus
 - 18.4 Financement camp de jour 2024 - Écllosion
 - 18.5 Aide aux familles du Camp de Jour 2024
- 19- Correspondances
- 20- Période de questions
- 21- Levée de la séance

2023-12-281

Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, d'adopter l'ordre du jour tel que lu avec ajout aux affaires nouvelles.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3- Première période de question(s)

6 citoyens assistent à la rencontre;

M. Gosselin du 552 St-Jacques Nord, demande de l'information sur le déneigeur qui pousse de la neige sur son terrain; et se renseigne sur les intentions du conseil au sujet de la Salle du Centre culturel.

M. Mario Lacasse revient sur les commentaires de la Mairesse sur la pétition, et les échanges de la dernière réunion, dans un premier temps il demande à la mairesse si elle a écouté l'enregistrement de la dernière réunion. Selon lui il reproche à Mme la Mairesse « d'avoir manqué d'éthique et de s'être mal exprimée », « il ajoute qu'elle a été arrogante ».

M. Louis-Marie D'Anjou dit que ça fait 11 mois qu'il demande à avoir la Convention collective des employés municipaux, la réponse est la même que toutes les autres fois, qu'elle est disponible sur le Web gratuitement et qu'il peut la recevoir pour la somme de quelques sous à la Ville, il ne veut pas payer...

4- Adoption des procès-verbaux du 06 et 27 novembre 2023

2023-12-282

Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'adopter les procès-verbaux du 06 et 27 novembre 2023.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5- Adoption de la liste des comptes

2023-12-283

Monsieur le conseiller Jean-Marie Kabera propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand d'adopter la liste des comptes au montant de 291 623.69 \$ et d'en autoriser le paiement.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6- Rapports divers

6.1 Services municipaux

Monsieur Daniel Claveau résume son rapport du mois et monsieur Guylain Raymond fait celui des loisirs;

6.2 Dossiers des élus

- Léo Lepage-St-Amand : MADA, réunion à venir
- Réjean Gagné: CCU; dérogation demandée, présentement en publication; Participe à l'atelier - Aires protégées - Rivière Causapscal et Assemetquagan Cet atelier vise à informer les intervenants du processus de création des aires protégées et des étapes à venir ainsi qu'à recueillir des informations sur le territoire de l'aire protégée auprès des acteurs locaux et régionaux (mise en valeur, contraintes, définition fine du contour, modalité de gestion, etc.).
- Denis Viel : pour L'OMH, deux logements d'attribués et le comité fusion est au travail;
- Jean-Marie Kabera : Pour le conseil d'établissement de l'école Forimont, n'a pas participé aux dernières réunions.
- Gaëtan Gagné : Pour Faucus; projet sur la santé mentale, plan de communication, politique sur l'éducation avec les jeunes, modification des lettres patentes, prochaine réunion le 22 janvier
- Rodrigue Boulianne : pour la Seigneurie Mon Toit, pas de réunion.

6.3 Dossiers MRC

- Odile Roy : Le PV de la dernière réunion transmis aux conseillers, prochaine réunion à la MRC le 13 décembre, Il va y avoir une tour de communication à Routier Ville pour les ondes cellulaire.

7- Décompte # – projet de réfection de la Rue Saint-Jean-Baptiste

Remis à une rencontre ultérieure

8- Décompte #8 - réfection du Rg2 – Phase 2

2023-12-284

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne, d'autoriser le paiement du décompte #8 et du décompte final du projet de réfection du 2^e rang, phase 2, totalisant 705 638.74.70 \$ incluant les taxes.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9- Facture Stantec #1855504 / Réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste

2023-12-285

Monsieur le conseiller Jean-Marie Kabera propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'autoriser le paiement de la facture #1855504, de l'entreprise Stantec, pour le projet de réfection de la Rue Saint-Jean-Baptiste, pour la somme de 93,490.55 \$ incluant les taxes.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10- Facture Englobe / Réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste

2023-12-286

Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, d'autoriser le paiement de la facture #00150868, de l'entreprise Englobe, pour le projet de réfection de la Rue Saint-Jean-Baptiste, pour la somme de 25 021,44 \$ incluant les taxes.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11- Facture - Vidange de fosse septique 2023

2023-12-287

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'autoriser le paiement de la facture #067716, de l'entreprise Sani-Manic, pour la vidange des fosses septiques, pour la somme de 28 559,79 \$ incluant les taxes.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12- UMQ - Libération du fonds de garantie – assurance - Bas-Saint-Laurent/Gaspésie

CONSIDÉRANT que la Ville de Causapscal est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's sous le numéro DL000155-04 et que celle-ci couvre la période du 31 décembre 2015 au 31 décembre 2016.

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 125 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la Ville de Causapscal y a investi une quote-part de 4 978,00 \$ représentant 3.982% de la valeur totale du fonds.

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garantie prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

Article 5 : LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagnée de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyd's touchant ladite police et ledit fonds de garantis en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur.

CONSIDÉRANT que la Ville de Causapscal confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's pour la période du 31 décembre 2015 au 31 décembre 2016 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés.

CONSIDÉRANT que la Ville de Causapscal demande que le reliquat de 59 662,00 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée.

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT que la Ville de Causapscal s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 31 décembre 2015 au 31 décembre 2016.

CONSIDÉRANT que l'assureur Lloyd's pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos.

CONSIDÉRANT que la Ville de Causapscal s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 31 décembre 2015 au 31 décembre 2016.

EN CONSÉQUENCE;

2023-12-288

Monsieur le conseiller Jean-Marie Kabera propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand :

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour,

Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13- Fond de visibilité-Vents du Kempt - identification des organismes

2023-12-289

Attendu qu'Énergie éolienne Vents du Kempt informe la ville de Causapsal que le Fonds de visibilité pour l'année d'exploitation 2023 sera disponible qu'en fin d'année;
Attendu que ce montant est dû en vertu de l'entente de contributions volontaires, et plus spécifiquement en vertu de l'article 1.4 concernant le Fonds de visibilité;
Attendu que la Ville de Causapsal reçoit une demande du Projet Premières Mémoires; Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, que la Ville de Causapsal s'engage à réserver un montant, provenant de l'entente de contributions volontaires du Fonds de visibilité de Vent du Kempt de : 13 731.63 \$ pour la commission de développement de la Ville (CDC), pour le projet « Premières Mémoires », à l'adresse suivante :

Commission de développement de Causapsal (CDC)
A/S Hélène D'Aoust, 128 rue D'Anjou, Causapsal, G0J 1J0,

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

14- Ressource humaine : embauche

2023-12-290

Monsieur le conseiller Jean-Marie Kabera propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'approuver l'embauche de M. Patrk Bellemo, comme mécanicien de machine fixe, entretien mécanique des bâtiments et la biomasse.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15- Calendrier des réunions 2024

2023-12-291

Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'adopter le calendrier des séances régulières de conseil de la Ville de Causapsal pour l'exercice financier 2024;

15 - Janvier, 05 - Février, 04 - Mars, 01 - Avril, 06 - Mai, 03 - Juin, 02 - Juillet, 05 - Aout, 03 - Septembre, 07 - octobre, 04 - Novembre, 02 et 16 décembre

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

16- Vent du Kempt

Sujet annulé

17- Dons

2023-12-292

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, de verser les dons suivants :

- 500 \$ Harmonie St Jacques

- 500 \$ Technoscience Est-du-Québec – 2023-24 - Forimont
- 150 \$ Les Grands Amis

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

18- Affaires nouvelles

2023-12-293

18.1 Facture électrique – Borne de recharge

Monsieur le conseiller Jean-Marie Kabera propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'autoriser le paiement de la facture #1898, 1894 et 1897, de Yvan Tremblay Électrique Inc., pour l'installation des 9 bornes de recharge dans la Ville de Causapsal pour la somme de 17 580.77 \$ incluant les taxes.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

18.2 Résolution – regroupement inter municipal – étude de gestion documentaire

Considérant que la Loi sur les archives et la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels comportent différentes obligations quant à la gestion documentaire des municipalités;

Considérant que la Ville de Causapsal a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 - Soutient à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Considérant que la MRC de La Matapédia, la Ville de Causapsal, la Ville d'Amqui, et les municipalités de Sainte-Marguerite-Marie, Sainte-Florence, Albertville, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Zénon-du-Lac-Humqui, Lac-au-Saumon, Saint-Alexandre-des-Lacs, Saint-Vianney, Val-Brillant, Sayabec, Saint-Cléophas, Saint-Moise, Saint-Noël, Saint-Damase ont manifesté leur intérêt envers un projet d'étude en gestion documentaire regroupée et désirent présenter le projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale (partie 1 - études et diagnostics) du Fonds régions et ruralité;

Considérant que la MRC de La Matapédia (résolution CM 2023-294) accepte d'agir à titre d'organisme porteur du projet;

En conséquence :

2023-12-294

Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel;

- **Que** le conseil de la Ville de Causapsal s'engage à participer au projet d'étude en gestion documentaire regroupée et à en assumer une partie des coûts;

- **Que** le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutient à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

- **Que** le conseil nomme la MRC de La Matapédia comme organisme responsable du projet.

- **Que** le conseil autorise le directeur général de la Ville à signer tout document donnant effet à la présente.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

18.3 Participation au projet de réfection du bâtiment des 50 ans et plus

Considérant le projet de rénovation du bâtiment du Club des 50ans et Plus de Causapscal;

Considérant que les travaux nécessaires vont permettre de conserver leur bâtiment dans un état sain et sécuritaire;

Considérant que le montage financier s'élève à 140 000 \$;

2023-12-295

Monsieur le conseiller Jean-Marie Kabera propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'autoriser la réserve d'un montant de 10 000 \$, commandité par le fond Énergie Éolienne Vents du Kempt S.E.C., pour l'an 2024.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

18.4 Financement camp de jour 2024 – Écllosion

Considérant l'importance pour la Ville de Causapscal d'offrir des services de qualité à leurs citoyens;

Considérant l'importance pour le conseil de la Ville de Causapscal de s'assurer de la présence du camp de jour pour les jeunes de la municipalité;

Considérant les bénéfices du camp de jour pour la municipalité :

- Maintenir une qualité de vie
- Renforcer leur attractivité de nouvelles familles
- Un service de garde accessible, de qualité et sécuritaire
- Tisser des liens essentiels avec les autres enfants du quartier
- Développer un sentiment d'appartenance à leur municipalité
- Vivre une expérience riche

2023-12-296

Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand:

De répondre à la demande du centre Écllosion en assumant le salaire de la responsable du camp des jeunes pour la somme de 9 440 \$, comme demandé dans le document de planification pour le camp de jour, présenté par l'équipe de direction du Centre Écllosion;

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

18.5 Aide aux familles du Camp de Jour 2024

2023-12-297

Monsieur le conseiller Jean-Marie Kabera propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'octroyer une subvention de 200\$ par famille, jusqu'à concurrence de 1 000\$ pour aider 5 familles à l'inscription d'enfants au camp des jeunes 2024 de la Ville de Causapscal.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

19 Correspondance

Lecture de la lettre de remerciement, du club de motoneige de la Coulée verte pour le support de la Ville de Causapscal à leur projet d'achat d'une surfaceuse.

20 Période de questions

- 6 citoyens dans l'assistance

M. Louis-Marie D'Anjou de mande si la ville à payer des amendes pour avoir laver les rues avec de l'eau courante. La réunion du 10 octobre, le salaire des cadres a été augmenté ou descendu ? Il demande de quel montant la hausse et demande le salaire du DG.

21 Levée de la séance

2023-12-298

Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, de lever la séance.

Mme Odile Roy, Mairesse